

Publié le 18 septembre 2024

Les Epl carburent dans le domaine des mobilités

A l'occasion de la semaine des mobilités, qui se tient du 16 au 22 septembre, les Entreprises publiques locales (Epl) démontrent leur capacité à répondre aux défis de l'adaptation de notre société au réchauffement climatique. De l'organisation des transports collectifs au stationnement, elles sont en première ligne pour réduire la place de la voiture en ville et proposer une alternative crédible aux déplacements vitaux de la population.



L'équation relève du truisme : pour laisser la voiture au garage, et donc moins polluer la planète, les transports urbains ou interurbains doivent offrir des alternatives plausibles à ceux dont les déplacements en voiture paraissent inéluctables. Au niveau national, selon une étude récente réalisée par l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), **le mode de transport collectif le plus utilisé est le bus (à 71%), suivi par le métro (49%) et le tramway (44%)**. Mais la mobilité des Français reste centrée sur la voiture, y compris sur les courtes distances. Ce qui est bien dommage : en France, **les voitures particulières contribuent à hauteur de 54 % aux émissions de gaz** à effet de serre des transports, soit un tiers du bilan carbone national.

52 % des trajets domicile-travail pour moins de deux kilomètres !

Aurélien Bigo a soutenu une thèse sur le sujet ([Les transports face au défi de la transition énergétique \(chair-energy-prosperity.org\)](https://www.lesepl.fr/les-transports-face-au-defi-de-la-transition-energetique)). Il appert que **74 % des trajets domicile-travail en voiture et 52 % pour moins de 2 kilomètres**. Comment changer cette donne ? Comment faire que ces fameux deux kilomètres (soit environ vingt minutes de bonne marche) ne se fassent pas en voiture ? Dans une note publiée en janvier 2021 ([La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances - Insee Première - 1835](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1835)), l'Insee mesure le long chemin qu'il reste à parcourir. « En 2017, 74 % des actifs en emploi qui déclarent se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail utilisent leur voiture, 16 % prennent les transports en commun et 8 % ont recours aux modes de transport doux (6 % à la marche et 2 % au vélo) », assure l'Insee. « Pour des distances inférieures à 5 kilomètres, la voiture représente encore 60 % des déplacements domicile-travail ». Les habitants de Grenoble et de Strasbourg utilisent le plus les modes doux pour aller travailler, notamment le vélo (17 %). Leur d'espoir : « **Entre 2015 et 2020, le recours à la bicyclette pour se rendre au travail a augmenté de 2 points dans les communes-centres**, pour atteindre 6 % début 2020. L'utilisation des transports en commun a légèrement progressé dans les pôles des aires d'attraction des villes ».

Là où les Epl interviennent

95 Epl interviennent dans le domaine des mobilités (59 en activités principales, 36 en activités secondaires). On compte 51 Sem, 41 Spl et 3 SemOp (EplScope 2022). **Les Sem sont particulièrement actives dans les grandes agglomérations ou métropoles** (Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes, etc.) mais aussi dans certains secteurs moins denses (Angoulême, Limoges, La Réunion, Martinique, etc.). Si le modèle Sem s'est historiquement développé dans les territoires, **la Spl (Société publique locales), plus récente, a été particulièrement choisie ces dernières années pour la gestion du transport** (Evreux, Angoulême, Chartres, Saumur...). La plus ancienne Epl de transports est la Compagnie des transports de Strasbourg, créée en 1912. La majorité des Epl du secteur ont été créées dans les années 1970 et 1980.

La solution du transport à la demande

L'agilité des Epl permet d'offrir aux usagers des services adaptés à leurs attentes. **C'est le cas du service de transport à la demande (TAD) lancé en septembre 2023 par Caux Seine aggro et Caux Seine Mobilités**, mettant à la disposition des voyageurs un nouveau véhicule de 9 places. 100 % électrique, ce dispositif se déploie de plus en plus dans les territoires ruraux, où les mobilités sont plus difficiles à mettre en œuvre.

Leviers d'action

Enfin, l'organisation des mobilités passe aussi par une gestion adaptée du stationnement. En France, sur les 3 millions de places de stationnement, 1,3 million sont des places réglementées soumises à certaines conditions (stationnement limité dans la durée, payant...). **62 Epl interviennent dans ce domaine**, dont 27 en activité principale et 35 en activité secondaire. Dans le détail, on compte 29 Sem, 22 Spl et 1 SemOp (EplScope 2022). Ce dossier Epl en action met en lumière la diversité des Epl sur le sujet. Illustrations qui confirment la pertinence de l'économie mixte locale pour accompagner les élus dans un domaine où se joue l'essentiel de la capacité collective à faire face aux effets du réchauffement climatique.